

GARI SA.
Etablissement financier au capital
de 12.954.500.000 FCFA
Siège social : Lomé - TOGO

Fonds de Garantie des Investissements Privés en
Afrique de l'Ouest

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE

Exercice 2007

SOMMAIRE

Pages

1. Mission du Gari : objectifs et modalités d'intervention.	3
1.1 Objectifs généraux	3
1.2. Principales modalités d'intervention.	4
2. Constitution, Actionnariat et Fonctionnement	5
2.1. Constitution	5
2.2. Evolution et répartition du capital social	5
2.3. Fonctionnement	6
2.3.1. Le Conseil d'Administration	6
2.3.2. Le Comité de Garantie	7
2.3.3. Commissariat aux Comptes	7
2.3.4. La Direction Générale	8
2.3.5. L'organisation interne	8
3. Activités	9
3.1. Activités de garantie	9
3.2. Activités de placement	13
3.3. Autres activités	15
3.3.1. Mise en place du plan marketing	15
3.3.2. Les activités de coopération	15
4. Situation financière	16
4.1. Bilan au 31.12.2007	16
4.1.1. L'actif	16
4.1.2. Le passif	19
4.2. Engagement hors bilan au 31.12.2007	21
4.3. Compte de résultat au 31.12.2007	22
4.3.1. Les produits	22
4.3.2. Les charges	23
5. Normes prudentielles, réglementaires et internes	24
6. Notes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	25
Annexes :	

1. Mission du Gari : objectifs et modalités d'intervention.

1.1 Objectifs généraux

Le principal objectif du Fonds GARI est d'aider au développement du secteur privé, en soutenant le financement des investissements qui en relèvent. Ce soutien prend la forme de garanties de crédit à moyen et long termes consenties aux banques et établissements financiers, et de garanties d'opérations de mobilisation de ressources effectuées par les entreprises privées intervenant dans les Etats de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les garanties portent sur une fraction des financements à moyen et long termes mis en place en faveur des entreprises appartenant au secteur privé productif.

L'apport de telles garanties externes, de bonne qualité et liquides, doit être apprécié à la lumière des difficultés que rencontrent les banques lors de la mise en jeu des garanties intrinsèques « classiques ». Ces dernières, qui peuvent constituer l'essentiel des moyens de couverture des risques concernés, se trouvent souvent dépréciées non seulement par l'atonie ou l'inexistence d'un marché secondaire pour les biens d'équipement et d'un marché hypothécaire pour les biens immobiliers, mais aussi par les pesanteurs administratives, juridiques et culturelles auxquelles se heurte leur mise en jeu.

La législation bancaire applicable accorde aux interventions des fonds de garantie des coefficients de pondération significatifs dans le calcul des ratios de solvabilité. Le recours à ces instruments comporte ainsi un effet multiplicateur sur le volume des crédits que les établissements de crédit peuvent distribuer, à fonds propres équivalents.

Parmi les objectifs du Gari, vient en bonne place celui de ne pas contribuer au renchérissement du coût des crédits. Une tendance de cette nature irait à l'encontre de son ambition première de soutien aux investissements privés et à ceux qui les mettent en œuvre. Aussi, le coût des prestations est-il calculé au plus juste, contenu dans la marge risque traditionnellement appliquée par les établissements bancaires pour les financements d'opérations de cette nature. Le corollaire de cette disposition a résidé dans les efforts de capitalisation et de dotation initiales très importants consentis par les fondateurs du Gari.

Il est nécessaire, dans un souci d'efficacité, d'offrir aux banques et établissements financiers un instrument facile d'accès et peu formaliste, suffisamment ouvert quant à son champ d'intervention, aux secteurs et types d'opérations éligibles.

L'outil ainsi créé s'est aussi imposé une série d'objectifs internes et de contraintes de gestion destinés à préserver durablement sa capacité d'intervention et son équilibre financier.

Le GARI inscrit son action dans la durée, et, dans cette dynamique, il met tout en œuvre pour préserver et consolider ses ressources dont dépendent tant sa capacité financière à contracter de nouveaux engagements que son aptitude, le moment venu, à honorer sa signature. Cette préoccupation l'a conduit à adopter une série de mesures de plafonnement destinées à préserver sa capacité d'intervention et son équilibre financier, qu'il s'agisse du montant total de ses encours statutairement inférieur ou égal à 5 fois le montant de ses ressources nettes, ou encore des plafonds de risques individuels (par banque, par pays ou par signature) définis de manière restrictive et prudente. A ces objectifs de solvabilité et de rigueur sont naturellement associés les principes de sélectivité des risques et de souplesse des moyens de gestion.

1.2. Principales modalités d'intervention.

La première règle d'intervention du Fonds est de ne pas encourager le transfert d'une part prépondérante du risque, de nature à déresponsabiliser son partenaire bancaire, mais d'en offrir le partage équilibré. Ce partage se matérialise par une quotité maximale garantie de 50% du concours qui en fait l'objet, par la répartition, en cas de sinistre, du produit de réalisation des garanties intrinsèques et par la délégation donnée aux banques pour l'instruction en amont des dossiers.

Le GARI n'interfère pas dans les relations entre la banque et son client. Son intervention ne vise pas à appauvrir l'apport des garanties par le promoteur, et partant, son implication dans le projet. Le Fonds a vocation à intervenir lorsque toutes les garanties usuelles réunies ne permettent pas à la banque de souscrire un risque qu'elle estime sain, dans des conditions de sécurité suffisantes.

Il découle de ces considérations que le GARI examine et instruit les risques qui lui sont soumis à partir des propres éléments, rapports d'instruction et avis critiques du prêteur.

Bien entendu, les diligences professionnelles usuelles à mener tant lors de l'instruction du financement que de sa mise en place, de son suivi ou de son recouvrement, font l'objet d'un engagement exprès du bénéficiaire de la garantie, engagement qui fait partie intégrante de la notification de garantie et de son acceptation.

De même, le Fonds conserve la faculté à tout moment de procéder à des contrôles ponctuels, en particulier lors de la mise en jeu de la garantie. A la déchéance du terme du financement garanti, une avance sur indemnisation égale à 85% du capital résiduel couvert est versée à l'établissement bénéficiaire. Dans le cas des opérations de levée de ressources, l'indemnisation est immédiate et porte sur la totalité de l'encours en capital et en intérêts.

Les opérations éligibles sont relativement étendues : création d'entreprises, modernisation, amélioration de la productivité, extension des capacités de production, transfert de propriété, restructuration, privatisation.

Elles doivent être initiées par des entreprises relevant du secteur privé et exerçant leurs activités dans les secteurs suivants de l'économie : agriculture, industrie manufacturière, agro-industrie, pêche, mines, foresterie, tourisme, bâtiments et travaux publics, transports, hôtellerie, immobilier commercial et professionnel, services liés au secteur productif.

Les financements garantis doivent être d'une durée comprise entre 2 et 15 ans, le Fonds limitant la validité de sa couverture à 10 ans. Le montant minimal des crédits garantis doit être, sauf exception, égal à la contre-valeur de 50 millions de FCFA.

Enfin, le coût des garanties est formé à ce jour d'une cotisation fixe perçue en tête, et d'une commission de garantie calculée sur les encours garantis successifs et appelée à fréquence semestrielle. Au 31 décembre 2007, les conditions d'intervention du Fonds en ce qui concerne les emprunts bancaires correspondent à l'application d'un taux de cotisation égal à 2% ou 3% de la garantie délivrée selon que l'établissement bénéficiaire est actionnaire du GARI ou non (ou refinancé par un actionnaire), et d'un taux unique de commission de garantie de 1,5% l'an.

Lorsqu'il s'agit de la garantie des opérations de levée de ressources, les conditions consistent en l'application d'un taux de cotisation de 1% sur le montant total garanti et d'un taux de commission de garantie variable de 1% minimum sur les encours successifs garantis.

2. Constitution, Actionnariat et Fonctionnement

2.1. Constitution

Le Fonds GARI a été constitué le 21 décembre 1994, sous la forme d'une Société anonyme de droit togolais, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lomé le 19 janvier 1995. Le GARI a été agréé le 3 juillet 1995 en qualité d'établissement financier, soumis aux dispositions de la loi bancaire en vigueur dans l'UEMOA.

Le Fonds a concrètement commencé d'exercer ses activités en septembre 1995. Il achève au 31 décembre 2007 son douzième exercice social.

2.2. Evolution et répartition du capital social

Le capital social du Fonds a été fixé à 8.618.500.000 FCFA lors de l'Assemblée Générale Constitutive. A l'issue de deux augmentations successives décidées et mises en oeuvre au cours de l'année 1995, son montant s'élève actuellement à 12.954.500.000 FCFA, divisé en 129.545 actions d'une valeur nominale de 100.000 FCFA chacune, entièrement libérées.

Au 31 décembre 2007, le capital social est réparti comme suit :

Souscripteur	Nbre actions souscrites	valeur des souscriptions	Part en % du capital
Agence Française de Développement	34990	3 499 000 000	27,01%
Banque Européenne d'Investissement	25000	2 500 000 000	19,30%
Deutsche Entwicklungsgesellschaft	24000	2 400 000 000	18,53%
Secrétariat d'Etat à l'Economie (Suisse)	20365	2 036 500 000	15,72%
Banque Ouest Africaine de Développement	15000	1 500 000 000	11,58%
ATTICA	1076	107 600 000	0,83%
BOA Mali	1076	107 600 000	0,83%
CBAO	1076	107 600 000	0,83%
BACB (ex CNCA)	1076	107 600 000	0,83%
Merchant Bank of Ghana	1076	107 600 000	0,83%
ECOBANK Bénin	1000	100 000 000	0,77%
SFOM	500	50 000 000	0,39%
SGB Côte d'Ivoire	400	40 000 000	0,31%
SGBS SNGL	400	40 000 000	0,31%
Banco Commercial do Atlantico	250	25 000 000	0,19%
Caixa Economica do Cabo Verde	250	25 000 000	0,19%
Citibank CI	250	25 000 000	0,19%
Citibank SNGL	250	25 000 000	0,19%
BDM Bamako (ex BMCD)	200	20 000 000	0,15%
CLS Sénégal	200	20 000 000	0,15%
SGBG Guinée	200	20 000 000	0,15%
SIB Abidjan	200	20 000 000	0,15%
UIBG Conakry	200	20 000 000	0,15%
BICIA Burkina	100	10 000 000	0,08%
BICICI Abidjan	100	10 000 000	0,08%
BICIGUI Conakry	100	10 000 000	0,08%
BICIS Dakar	100	10 000 000	0,08%
BTCI Lomé	100	10 000 000	0,08%
M. Diarra	5	500 000	0,004%
Mme Sanogoh	5	500 000	0,004%
Total du capital libéré au 31 décembre 2006	129 545	12 954 500 000	100,00%

Les ressources issues du capital social ont été complétées en décembre 1996 par une dotation du Fonds Européen de Développement d'un montant de 3,8 millions d'ECU soit 2 470 570 000 FCFA. De ce fait, le Gari a disposé, conformément aux objectifs fixés lors de sa constitution, d'une enveloppe de ressources initiales de plus de 15 milliards de FCFA.

2.3. Fonctionnement

2.3.1. Le Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration compte neuf membres administrateurs, ainsi qu'un censeur, la Commission Européenne :

Administrateurs	Qualité	Représentant
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	personne morale	M. MARCIANO
Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	personne morale	M. YESSOUFOU
Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI)	personne morale	M. KANEKATOUA
ATTICA SA	personne morale	M. DERREUMAUX
Agence Française de Développement (AFD)	personne morale	M. PICARD
CBAO Sénégal	personne morale	M. MESTRALLET
Deutsche Entwicklungsgesellschaft (DEG)	personne morale	-
Merchant Bank of Ghana	personne morale	M. GIDI
M. DIARRA	personne physique	-
Mme SANOGO	personne physique	-

Censeur	Qualité	Représentant
Commission Européenne	personne morale	M. DESESQUELLES

La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par Mme Bintou SANOGO depuis le 19 juin 2001.

Des changements sont intervenus dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2007. Ainsi, a-t-on noté :

- l'arrivée de M. Abdoul Aziz YESSOUFOU en remplacement de Babacar FAYE pour la BOAD,
- l'arrivée de M. Charles GIDI, Représentant de la Merchant Bank of Ghana, en remplacement de M. BAAH-SACKEY, dont la nomination n'a pas réuni les conditions prévues par les dispositions de l'article 14 relatif à la dérogation à la condition de nationalité de la loi 90-17 du 05 novembre 1990 portant réglementation bancaire dans l'UMOA ;
- le départ de M. Dirk MEURER, Représentant de la DEG. Le poste est resté vacant à ce jour.

Selon les statuts du GARI, le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus en matière d'octroi de garanties. Une partie de ces pouvoirs a été déléguée à un Comité de Garantie dans la double limite d'un plafond individuel par risque égal à la contre-valeur de 600 millions de FCFA et d'un cumul annuel de 10 milliards de FCFA.

En 2007, le Conseil d'Administration a tenu quatre réunions (contre 5 réunions en 2006), au terme desquelles un total de seize demandes de garantie ont été examinées (contre dix-huit en 2006).

2.3.2. Le Comité de Garantie.

Le Comité de Garantie a été institué en 1995 et fait l'objet de renouvellement tous les ans. Au cours de l'année 2007, les changements ci-après ont été notés dans la composition du Comité de Garantie :

- Pour la BOAD, M. Abdoul Aziz YESSOUFOU, précédemment membre suppléant, a remplacé au poste de titulaire, M. Christophe AGUESSY. Le poste de suppléant est actuellement occupé par M. Waïdi ABOUBACAR ;
- Pour la BOA BENIN, l'arrivée de M. Cheick Tidiane N'DIAYE au poste de titulaire, en remplacement de M. Jean Pierre GALIBERT ;
- Pour la BTCI, Mme Lady AMORIN, précédemment membre suppléant, a remplacé au poste de titulaire, M. Yao KANEKATOUA. Le poste de suppléant est actuellement occupé par M. Théodule AHUMA ;
- L'arrivée de M. AMOUSSOU, Expert indépendant, en remplacement de M. GOUTHON ;
- L'arrivée de M. SEDJRO, nouveau Directeur Général du GARI, et Président du Comité de Garantie, en remplacement de M. DAIPO.

Au 31 décembre 2007, outre le Directeur Général du GARI qui en assure la présidence, le Comité de Garantie est composé comme suit :

Institutions	Titulaires	Suppléants
BEI	M. REVERSADE	Mme MEJIA
AFD	M. CADOR	M. PICARD
BOAD	M. YESSOUFOU	M. ABOUBACAR
Merchant BANK	M. GIDI	M. MANKWA
BTCI	Mme AMORIN	M. AHUMA
BOA-Bénin	M. N'DIAYE	M. TONI
Expert indépendant	M. AMOUSSOU	-
Expert indépendant	Mme ACQUAH	-

Le Comité de Garantie s'est réuni une (1) fois en 2007 (contre deux (2) en 2006) et a examiné six (6) dossiers de demande de garantie (contre neuf (9) en 2006).

2.3.3. Le Commissariat aux Comptes

Le commissariat aux comptes du Fonds GARI est assuré depuis l'exercice 2004 par le Cabinet AFRIQUE AUDIT & CONSULTING, représenté par M. Ignace A. CLOMEGAH.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2005 a nommé le Cabinet Auditeurs Associés en Afrique (AAA-KPMG), représenté par M. Toussaint Olatoundé de SOUZA, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

2.3.4. La Direction Générale

Après le départ en juillet 2006 de Monsieur Patrick Olivier DAIPO, le Conseil d'Administration a désigné, le 20 décembre 2006, Monsieur Pierre Yaovi SEDJRO comme Directeur Général du Fonds suite à un appel à candidature. Ce dernier a pris fonction en février 2007. Entre la date de départ de l'ancien Directeur Général et celle de la prise de fonction du nouveau, l'intérim a été confié à Monsieur Tombodo YWASSA, Chargé d'Affaires, sur décision du Conseil d'Administration.

2.3.5. L'organisation interne

Conformément à l'orientation définie par les fondateurs du GARI d'allier l'efficacité à la souplesse des moyens, le Fonds continue d'être animé par un personnel réduit.

Au 31 décembre 2007, l'effectif du Fonds est de neuf (9) Agents et se décompose comme suit :

• Directeur Général	1
• Chargé d'Affaires :	2
• Contrôleur Interne :	1
• Responsable Administratif et Financier :	1
• Assistante de Direction :	1
• Agent Administratif	1
• Standardiste / Agent bureautique	1
• Chauffeur	<u>1</u>
Total :	9
	====

3. Activités.

3.1. Activités de garantie

En 2007, les demandes de garantie soumises à l'examen des organes de décision, sont au nombre de vingt-deux (22) dont dix-neuf (19) ont émanées des établissements de crédit, un (1) d'un Fonds de Garantie, deux (2) des Institutions Financières Internationales. Sur les 22 dossiers examinés, seize (16) ont fait l'objet d'approbation pour un montant total de 13,192 milliards de FCFA.

L'évolution des garanties approuvées au cours des trois dernières années par les instances de décision est résumée dans le tableau ci-après (en millions de FCFA) :

Libellés	2005			2006			2007		
	Nbre doss	Valeur	%	Nbre doss	Valeur	%	Nbre doss	Valeur	%
Etabl crédit & Fonds de garanties	20	6 408	44%	15	4 933	50%	15	10 192	77%
Inst. Financ. Intern.	4	2 800	19%	0	0	0%	1	3 000	23%
Emprunts obligataires	3	5 500	37 %	3	5 000	50 %	-	-	-
TOTAL	27	14 708	100%	18	9 933	100%	16	13 192	100%

Sur les 16 dossiers de garanties approuvés en 2007, 15 proviennent des établissements de crédit et Fonds de garantie pour une valeur de 10,192 milliards de FCFA soit environ 77% du montant total des approbations de l'année. Les 23% restants concernent un (1) dossier de prêt direct en provenance d'une Institution Financière Internationale.

Les investissements concernés par les financements, objet des garanties approuvées, relèvent principalement des secteurs de l'industrie (61 %) et des services (39 %).

L'évolution des principales caractéristiques des demandes de garantie reçues et examinées se présente comme suit, entre 2006 et 2007 :

*Caractéristiques des demandes de garantie reçues et examinées
(sauf spécifications contraires, montants exprimés en MFCFA)*

	Exercice 2006	Exercice 2007	Variation en %	Cumul depuis l'origine
Nombre de demandes reçues	27	22	-18%	281
Montant cumulé des demandes reçues	17 198	15 659	-9%	156 110
Montant moyen par dossier	637	712	+12%	555
Nombre de dossiers approuvés	18	16	-11%	190
Montant des garanties approuvées	9 933	13 192	+33%	89 169
Taux d'acceptation (en % de nombre de dossiers)	67%	73%	+9%	68%
Montant moyen des garanties approuvées par dossier	552	824	+49%	469
Montant des financements correspondant aux garanties délivrées	30 558	44 294	+45%	278 674
Quotité moyenne garantie en %	32,5%	30%	-8%	32%
Montant total des investissements concernés	194 120	193 122	-6%	987 948
Durée moyenne des garanties (mois)	64	77	+20%	60
Différé moyen des crédits garantis (mois)	11	13	+18%	9
Garanties mises en place				
• Nombre de dossiers	14	14	-	-
• Montant	10 783	12 021	+11%	-
Garanties annulées / forcloses				
• Nombre de dossiers	10	6	-40%	-
• Montant	3 154	2 536	- 20%	-

Il ressort du tableau ci-avant, les principales observations suivantes :

- Depuis le lancement des activités du GARI, 281 dossiers de garanties lui ont été soumis portant sur un montant total de 156 milliards de FCFA (en contre-valeur) ; ces demandes ont donné lieu à 190 approbations, pour un montant en contre-valeur de 89 milliards de FCFA soit un taux d'approbation de 68% (en nombre). Au titre de l'exercice 2007, ce taux d'approbation ressort à 73%, contre 67% en 2006.

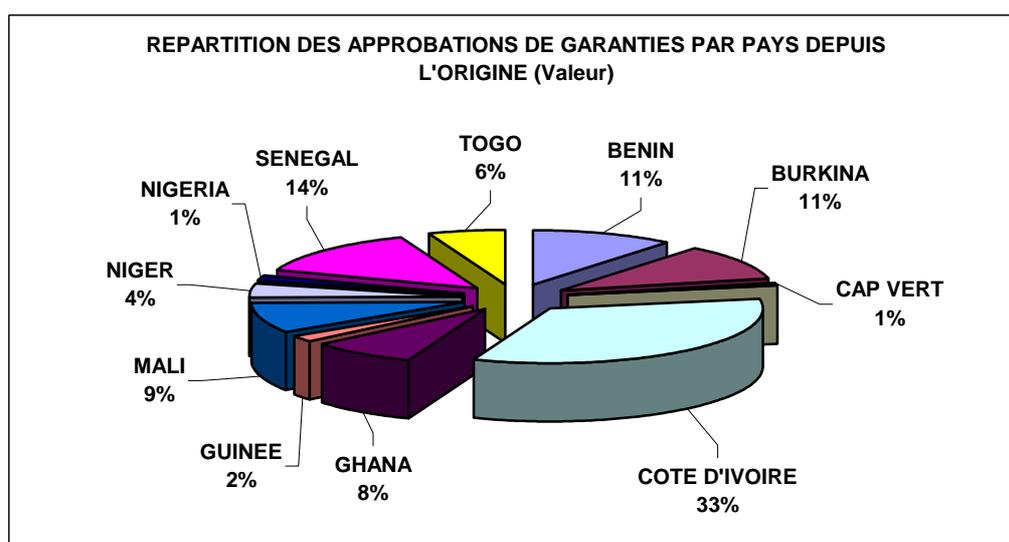
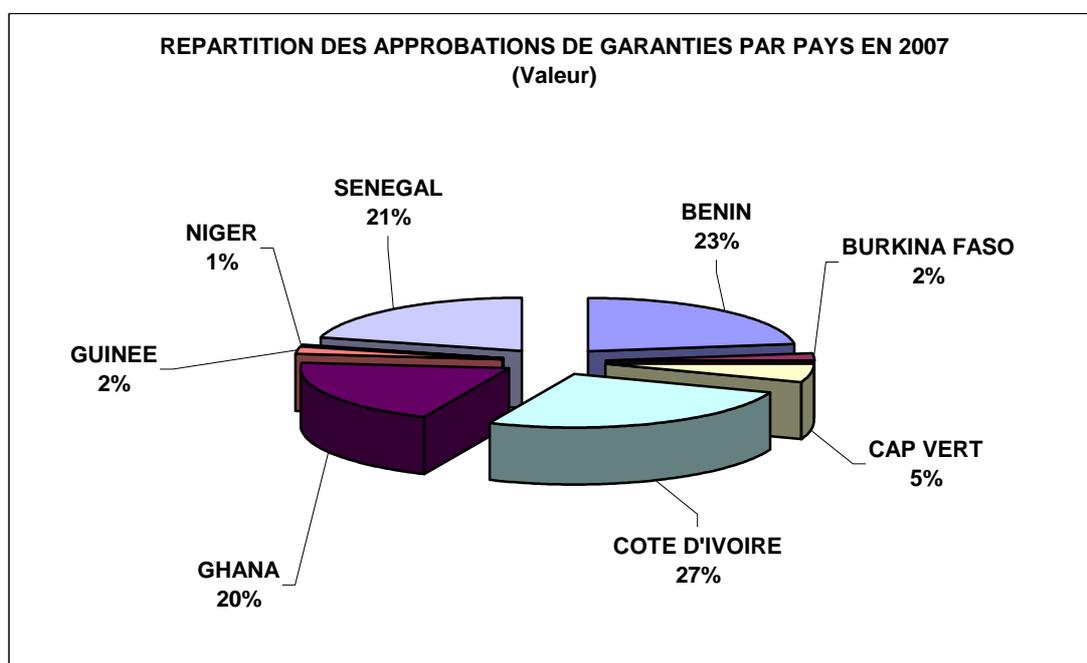
Le tableau récapitulatif des approbations de garantie par établissement depuis l'origine est présenté en annexe 1 de ce document.

- Les garanties approuvées depuis l'origine ont favorisé un volume global de financements de 279 milliards de FCFA pour des investissements d'un montant total de 988 milliards de FCFA. La quotité moyenne garantie par rapport au cumul des financements est de 32%. Cette quotité moyenne s'établit à 30% en 2007 contre 32,5% en 2006.

- S'agissant de la répartition géographique des interventions du Fonds, les garanties approuvées en 2007 concernent des projets promus au Niger (1 opération), au Burkina Faso (1 opération), au Bénin (5 opérations), au Cap Vert (2 opérations), en Côte d'Ivoire (2 opérations), au Ghana (1 opération), en Guinée (2 opérations) et au Sénégal (2 opérations). En valeur, la Côte d'Ivoire vient en tête avec 27% du volume des approbations de 2007, suivi Bénin (23%), du Sénégal (21%), du Ghana (20%), du Cap Vert (5%), du Burkina Faso et de la Guinée (2% chacun). Les quatre premiers pays ont drainé 91% des approbations en 2007.

En considérant les interventions du Fonds depuis son origine, les garanties approuvées en (valeur) sont concentrées à hauteur de 69% sur quatre pays. Il s'agit de la Côte d'Ivoire (33%), du Sénégal (14%), du Burkina et du Bénin (11% chacun).

Les différents graphiques ci-après montrent les garanties approuvées pas le GARI en 2007 et depuis l'origine.



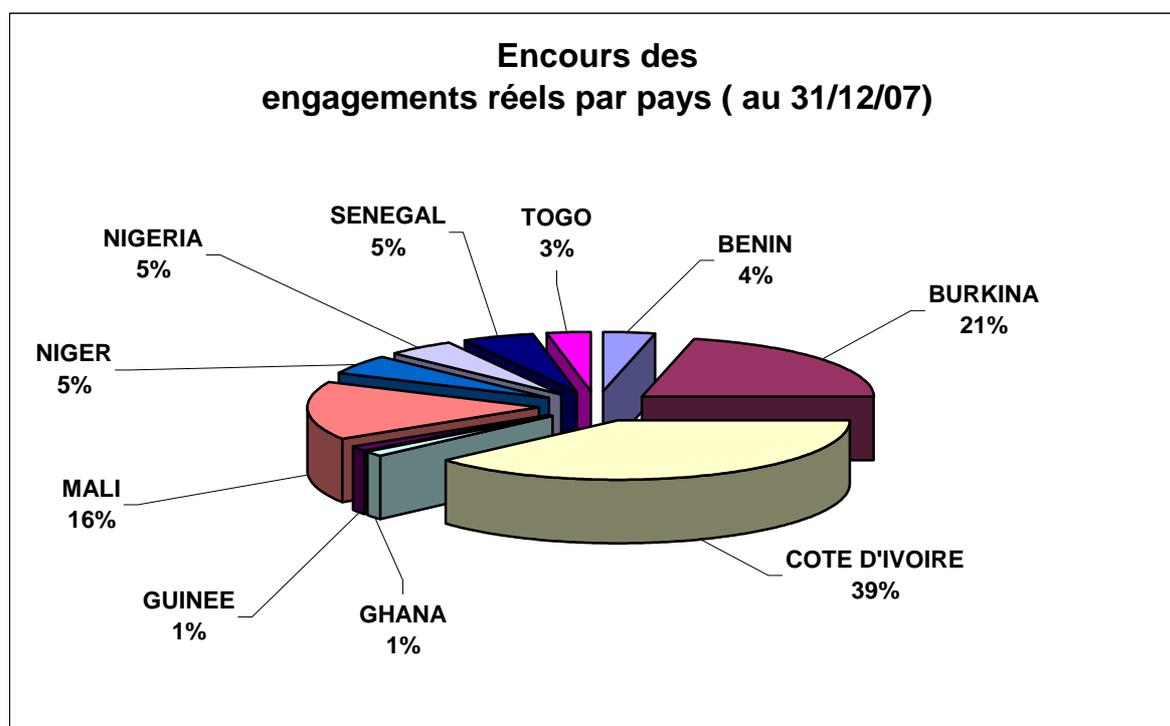
Les garanties approuvées par pays en 2007 ainsi que le récapitulatif depuis l'origine sont présentés dans les tableaux en annexe 2.

- ¹Sur les 13,192 milliards de FCFA de garanties approuvées en 2007, six (6) dossiers soit 6,251 milliards de FCFA ont été mis en place avant la fin de l'année (soit 37,5% en nombre de dossier et 47% en valeur). A ces six dossiers s'ajoutent quatre (4) d'un montant total de 5,520 milliards de francs CFA provenant de garanties approuvées en 2006 et un (1) d'un montant de 0,25 milliard de francs CFA approuvé en 2005.

A titre de rappel, sur les dossiers approuvés en 2006, six (6), d'un montant de 2,437 milliards de francs CFA, ont fait l'objet de mise en place au cours de cette même année et cinq (5) l'ont été en 2007 pour un montant de 5,520 milliards de FCFA. Ainsi, sur le total de dix-huit (18) dossiers approuvés en 2006 pour 9,933 milliards de francs CFA, onze (11) ont fait l'objet de mise en place au 31 décembre 2007 pour un montant total de 7,957 milliards de francs CFA, soit un taux de mise en place de 61% (nombre) et 80% (valeur). Le reste des dossiers soit sept (7) a été annulé ou forclos.

Le Fonds GARI, a pour stratégie d'éviter la concentration du portefeuille afin de réduire l'effet que pourrait avoir sur son activité, les soubresauts socio-politiques et économiques d'un pays donné. C'est ainsi qu'au titre des normes prudentielles internes de gestion, les engagements cumulés du GARI dans un pays donné ne peuvent pas excéder 15% de sa capacité d'intervention.

Au 31 décembre 2007, la répartition des encours par pays des engagements réels du GARI se présente comme suit : Côte d'Ivoire (39%), Burkina Faso (21%), Mali (16%), Niger (5%), Nigeria (5%), Sénégal (5%), Bénin (4%), Togo (3%), Guinée (1%), Ghana (1%).

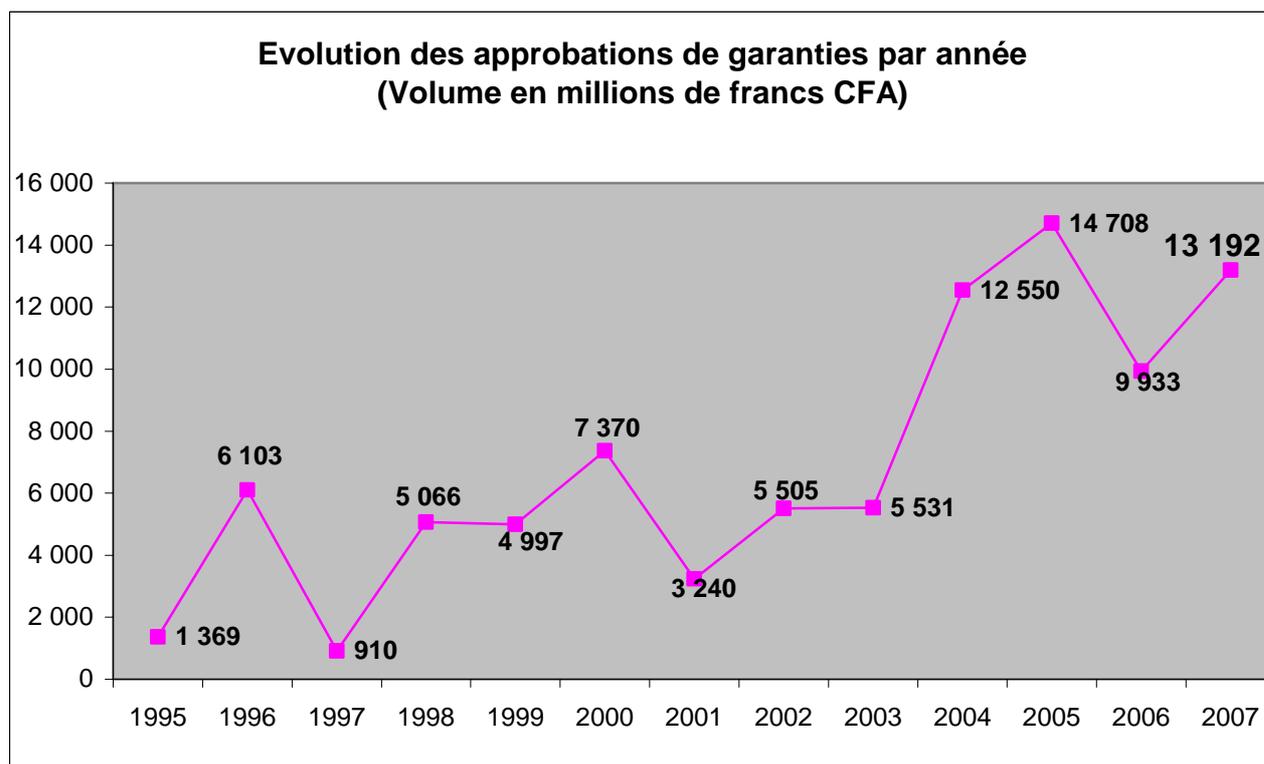


¹ Le Conseil a retenu de désigner sous l'appellation de "garanties octroyées" les garanties effectivement mises en place.

Suite à l'introduction de la garantie des opérations de levée de ressources, le volume des garanties approuvées a connu une hausse remarquable à partir de 2004. Après un recul de 32% en 2006 par rapport à 2005, le montant des garanties approuvées est reparti à la hausse en 2007 (+33% par rapport à 2006).

Par rapport au trend normal des activités du GARI depuis l'origine jusqu'en 2006, soit une moyenne de 6,44 milliards de garanties approuvées par an, le niveau d'activité atteint en 2007 est en hausse de 105%.

La courbe ci-après montre l'évolution des approbations de garantie par année depuis l'origine jusqu'en 2007.



3.2. Activités de placement

Le volume des placements du Fonds dont le montant global s'élève à 22 milliards de FCFA au 31 décembre 2007 n'a pas connu d'évolution sensible par rapport à 2006. Toutefois, nous signalons que certains dépôts à terme, arrivés à échéance en cours d'année, ont fait l'objet de nouveaux placements, à des taux plus intéressants.

Les opérations de placement ont permis de générer au cours de l'année des revenus dont le montant s'élève à 959 millions de francs CFA contre 752 millions de francs CFA en 2006, soit une progression de 28%.

Le tableau ci-après présente le détail des placements en trésorerie au 31/12/07 (en FCFA) :

SUPPORT	EMETTEUR	TAUX (*)	ECHEANCES	DUREE	MONTANT	%
OBLIGATIONS	Diverses institutions	6,40%	1999-2012	9 ans	550 000 000	2,50
DAT	Diverses banques	6,80%	2007-2010	3 ans	4 400 000 000	20,01
TOTAL INTERMEDIAIRE					4 950 000 000	22,51
DEPOT BCEAO SIEGE	BCEAO DAKAR	3,5%	TRIMESTRIEL		17 042 576 378	77,49
TOTAL GENERAL					21 992 576 378	100,00

(*) Taux moyen annuel net d'impôt.

Le fil conducteur de la gestion de la trésorerie du Fonds est d'une part, la limitation au strict minimum de la liquidité oisive et d'autre part, une dispersion des placements en vue de minimiser les risques.

Selon les textes du GARI, trois objectifs doivent être poursuivis en matière de placement :

- la rentabilité ;
- la liquidité, c'est-à-dire la possibilité de sortir du placement à tout moment sans pénalité ni décote ;
- la sécurité du placement, cette sécurité tenant compte de trois risques à savoir :
 - le risque de défaillance soit de la banque, soit de l'emprunteur, soit de l'organisme dépositaire des titres si celui-ci a confondu les patrimoines ;
 - le risque de taux lorsque nous sommes obligés de revendre avant échéance un titre de créance par exemple ;
 - le risque de change, en cas de placement en devises dans les pays hors UMOA.

Le montant total maximum susceptible d'être placé (limite globale des placements), en dehors du compte à vue en euros au Siège de la BCEAO, est plafonné à 25 % des ressources nettes du Fonds. Cette limite est révisable annuellement. Le montant par opération est limité à 7,5 % des ressources nettes du Fonds.

Au 31 décembre 2007, sur la base des règles énoncées ci-dessus, le plafond global des placements est d'environ FCFA 5 122 millions et la limite par opération environ FCFA 1 536 millions de francs CFA. A cette date, le placement le plus élevé est d'un montant de 1 300 millions de francs CFA (en DAT).

3.3. Autres activités

3.3.1. Mise en œuvre du plan marketing

Le GARI a bénéficié d'un appui sous forme de subvention de la part de l'Union Européenne, à travers PRO-INVEST, un programme pour la promotion des investissements dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

La subvention a permis l'élaboration du Plan Marketing du GARI en 2006. La mise en œuvre de ce plan marketing est intervenue en 2007 et a consisté en :

- la confection de supports promotionnels (dépliants, film documentaire, etc) ;
- une étude de marché en vue d'apprécier l'opportunité pour le GARI d'étendre ses interventions aux financements à court terme ;
- et en des forums d'explication et de sensibilisation dans huit pays de la zone d'intervention du Fonds dans le but de renforcer la présence de notre Institution sur son marché actuel et pénétrer les pays non encore ou insuffisamment explorés au sein de la CEDEAO.

3.3.2. Activités de coopération

- **Coopération avec EXIMGUARANTY**

Dans le cadre du Memorandum Of Understanding (M.O.U.) conclu avec Eximguaranty au Ghana en 2004, le GARI a bénéficié de l'appui logistique et humain de cette institution pour l'organisation de son forum d'explication et de sensibilisation tenu à Accra en septembre 2007, au titre de la mise en œuvre du plan marketing.

- **Création de l'APIGA**

Dans le but de créer un cadre de coopération entre les Institutions de Garantie d'Afrique, le Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest (Fonds GARI), le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE), le Fonds de Solidarité Africain (FSA) et le Fonds National de Garantie et d'Assistance aux PME (FONAGA-Bénin) ont tenu le 16 Avril 2007, au siège du FAGACE à Cotonou, l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association Professionnelle des Institutions de Garantie d'Afrique (APIGA).

Les objectifs visés par l'Association sont notamment :

- la défense des intérêts de ses membres,
- la création d'un cadre de concertation et de dialogue entre les Institutions de garantie en vue d'accroître leurs ressources et d'améliorer leurs outils et modes d'intervention,
- l'harmonisation des normes de gestion dans la profession de garant,
- la promotion d'une meilleure compréhension du métier de garant.

4. Situation financière

Le bilan et le compte de résultat ainsi que l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2007 sont présentés en annexe 3.

4.1. Bilan au 31 décembre 2007

Le total bilan au 31 décembre 2007 s'établit à 23,95 milliards FCFA en augmentation de 979 millions, soit 4 %, par rapport à celui de l'exercice précédent qui était de 22,968 milliards FCFA.

4.1.1 L'actif

L'actif est composé des comptes de trésorerie, des comptes d'opérations diverses et d'immobilisations.

Les comptes de trésorerie (91% du total actif)

	31.12.2007 (FCFA)	31.12.2006 (FCFA)	Variation en %
Caisse	52 395	6 585	696
Comptes à vue	17 315 689 161	16 741 147 552	3,4
Comptes à terme et créances rattachées	4 497 991 022	3 925 667 011	15
	<u>21 813 732 578</u>	<u>20 666 821 148</u>	<u>6</u>

La trésorerie du Fonds représente la quasi-totalité des actifs de l'institution (91% environ en 2007). Elle résulte essentiellement des dotations en fonds propres (capital et subvention) lors de la création du GARI et des résultats bénéficiaires régulièrement reportés depuis la création du Fonds.

D'un montant de 21,813 milliards FCFA au 31 décembre 2007, elle est en hausse de 6% environ par rapport au 31 décembre 2006 et comprend :

- Les dépôts à vue : ils sont, pour une grande partie (17,042 milliards en équivalent FCFA au 31.12.2007) domiciliés sur un compte à vue rémunéré, en Euros, ouvert auprès du siège de la BCEAO à Dakar. Ce compte a été rémunéré, au cours de l'exercice, sur la base du taux servi sur les avoirs de la BCEAO en compte d'opérations, après déduction d'une marge de gestion de 0,25 point. Ce taux est de 3,5%, en moyenne, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent où il était de 3% en moyenne.

Les autres comptes à vue, en FCFA, font ressortir des disponibilités s'élevant à 273 millions de FCFA au 31 décembre 2007. Ils sont alimentés par les cotisations et commissions de garantie ainsi que par les intérêts sur les placements en monnaie locale.

Le montant total des dépôts à vue au 31 décembre 2007 est légèrement en hausse (3,43%) par rapport au 31 décembre 2006. Cette hausse est due à la capitalisation des intérêts sur le compte de dépôt à la BCEAO Siège.

- Les dépôts à terme : les placements concernés s'élèvent à 4,498 milliards de FCFA au 31 décembre 2007, en nominal et intérêts, contre 3,926 milliards de francs CFA au 31 décembre 2006. Cette hausse d'environ 15% constatée par rapport à 2006 provient de l'accroissement des liquidités du Fonds au cours de l'année. Les dépôts à terme sont rémunérés au taux moyen net d'impôt de 6,5% contre 5% pour les anciens DAT échus en cours d'année.

Les opérations diverses (8,69% du total actif)

Le solde des comptes d'opérations diverses s'analyse comme suit au 31 décembre 2007 :

	31.12.2007 (FCFA)	31.12.2006 (FCFA)	Variation en %
Titres de placement et créances rattachées	572 184 759	713 137 332	-20
Avances sur garanties exécutables	1 202 795 189	1 202 795 189	-
Intérêts dus sur DAT	17 261 993	186 810 000	-91
Commissions et cotisations en souffrance	14 892 886	59 495 532	-75
Provision pour dépréciation créance	(14 892 886)	(59 495 532)	-75
Commissions et cotisations dues	178 733 650	148 247 084	21
Comptes d'attente – Actif	4 957 756	8 993 326	-45
Subvention à recevoir (PROINVEST et DEG)	53 877 321	21 948 321	1
Obligations échus non encore versées	50 000 000	-	
Divers	1 972 075	3 894 240	-50
	<u>2 081 782 743</u>	<u>2 285 825 492</u>	<u>-9</u>

- Les titres de placement, d'un montant de 572 millions FCFA au 31.12.2007 (dont 22 millions de francs CFA de créances rattachées), en baisse de 20% par rapport à la valeur au 31.12.2006, concernent les obligations BOAD (50 millions FCFA), GTA/C2A (50 millions FCFA), SIFCA (350 millions de FCFA), ETAT TOGO (50 millions de FCFA) et CAA-Bénin (50 millions de francs CFA). Le taux moyen de rémunération de ces titres est de 6,4% l'an. La baisse constatée entre 2006 et 2007 est due aux amortissements partiels de certaines obligations.

- Les avances sur garanties exécutables concernent l'indemnisation de 85% versée par le Fonds au titre des dossiers compromis ayant fait l'objet d'appel de garantie. D'un montant de 1,2 milliard de FCFA au 31.12.2007, l'encours de ces avances n'a pas évolué par rapport au 31.12.2006.

Il faut souligner que quatre dossiers pour un montant total de 284,1 millions de FCFA ont également fait l'objet d'appel de la garantie du Fonds mais l'indemnisation de 85% n'est pas encore versée. En effet, les banques bénéficiaires ont été invitées à fournir les preuves de l'accomplissement des diligences prévues à la mise en place de la garantie du Fonds. Ces preuves ne sont toujours pas encore fournies.

- Les intérêts sur DAT de 17 millions FCFA au 31.12.2007, concernent un reliquat relatif aux DAT clôturés en mai 2007. Le détail se présente comme suit :

Ces intérêts, qui s'élevaient à 187 millions de francs CFA au 31 décembre 2006, ont été recouverts en 2007 suite à plusieurs relances, les banques concernées ne manifestant aucun empressement à régler ces montants. Le reliquat de 17 millions de francs CFA n'est toujours pas encore réglé, en raison de divergences entre les calculs du GARI et ceux présentés par la banque concernée.

- Les commissions et cotisations dues au 31 décembre 2007 par les bénéficiaires de la garantie du Fonds s'élèvent à 178,733 millions de FCFA soit une hausse de 20% environ par rapport au solde au 31 décembre 2006, du fait de l'augmentation des produits de garantie au cours du 2^{ème} semestre de l'année. Le détail se présente comme suit :

	Montant (millions FCFA)
Commissions dues au titre du 1 ^{er} semestre 2007	6
Commissions du 2 ^{ème} semestre 2007	121
Cotisations dues au titre de 2007	52
	179

Certaines commissions et cotisations déclassées en créances douteuses et provisionnées à 100% au 31 décembre 2006 pour une valeur de 59 millions de francs CFA, ont été recouvrées pour un montant de 44,6 millions de francs CFA en 2007. Le solde dû, d'un montant de 14,89 millions de francs CFA, représente un reliquat de commissions dues par deux banques du groupe BOA sur un dossier qui, selon ces banques, a été clôturé par anticipation.

- Le solde du compte subvention à recevoir s'analyse comme suit au 31 décembre 2007 :

	Montant (millions FCFA)
PRO-INVEST	27 (a)
DEG	27 (b)
TOTAL	54

- (a) Le GARI a bénéficié d'une subvention de 59 millions de FCFA auprès de PRO-INVEST pour la mise en œuvre du Plan marketing. Une avance de 32 millions de FCFA avait été versée au début du 1^{er} semestre 2007. Le solde de 26,645 millions de FCFA au 31 décembre 2007 correspond au reliquat. Ce solde a été versé par PRO-INVEST en janvier 2008.
- (b) Dans le cadre de la mission d'assistance technique pour une revue organisationnelle, le Fonds a bénéficié d'une subvention auprès de la DEG, pour un montant ne pouvant pas excéder de 30 millions de francs CFA, qui servirait à couvrir les honoraires et les frais de voyage du Consultant. A l'issue de la mission, le montant total de ces frais s'est élevé à 27,232 millions de francs CFA et représente l'encours au 31 décembre 2007. Son règlement est intervenu en janvier 2008.

Les valeurs immobilisées (0,15% du total actif)

Le solde des valeurs immobilisées nettes s'élève à 36,82 millions de FCFA au 31 décembre 2007 soit une hausse de 142% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par les nouvelles acquisitions de 2007 composées essentiellement du matériel informatique et d'un groupe électrogène pour la résidence du Directeur Général.

4.1.2 Le passif

Opérations diverses (0,52% du total passif)

Le détail de cette rubrique se présente comme suit au 31 décembre 2007 en francs CFA :

	31.12.2007	31.12.2006	Variation en %
Fournisseurs	36 432 938	15 168 705	140
Etat	11 330 548	1 545 604	633
Organismes de sécurité sociale	5 356 589	3 008 007	77
Charges à payer	55 668 703	44 692 216	24
Comptes d'attente passif	3 627 112	9 443 060	-61
Produits perçus d'avance	13 125 000	23 625 000	-46
Autres	-	89 000	
	<u>125 540 890</u>	<u>97 571 592</u>	29

- Le solde des comptes fournisseurs comprend au 31 décembre 2007, les charges locatives dues à la BOAD au titre du dernier semestre 2007 pour 2 797 803 FCFA, la redevance de maintenance de logiciel informatique due à CERGI Banking Services au titre du dernier semestre 2007 pour 3 500 000 FCFA et des montants dus à divers fournisseurs notamment au titre de la consommation téléphonique et de l'achat d'étrennes de fin d'année. Tous ces montants ont été réglés en janvier et février 2008.
- Les dettes envers l'Etat et les organismes de sécurité sociale sont relatives au dernier trimestre 2007 et ont été payées après clôture.
- Les charges à payer concernent diverses opérations de l'exercice 2007 mais dont les factures ne sont pas parvenues au Fonds avant la clôture de l'exercice.
- Les produits perçus d'avance correspondent aux commissions précomptées sur la garantie de l'emprunt obligataire TELECEL FASO. Ce solde concerne la période de 2008 à 2009.

Les fonds propres (99, 5% du total passif)

Les mouvements enregistrés au niveau des fonds propres en 2007 se présentent comme suit, en FCFA :

	<u>Soldes au 31.12.2006</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>Soldes au 31.12.2007</u>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	3 095 108 362	451 525 868	(572 978 500)	2 973 655 730
<i>Fonds pour risques bancaires généraux</i>	813 352 102	845 725 979		1 659 078 081
<i>Réserve spéciale</i>	587 143 231	-	-	587 143 231
<i>Capital social</i>	12 954 500 000	-	-	12 954 500 000
<i>Dotation</i>	2 470 570 000	-	-	2 470 570 000
<i>Réserves facultatives</i>	3 327 144 962	-	-	3 327 144 962
<i>Report à nouveau</i>			(368 014 618)	(368 014 618)
<i>Résultat en instance d'affectation</i>	(368 014 618)	585 683 873		217 669 255
TOTAL	<u>22 879 804 039</u>	<u>1 882 935 720</u>	<u>(940 993 118)</u>	<u>23 821 746 641</u>

Les fonds propres (y compris le bénéfice de l'exercice 2007 de 217 millions de FCFA) s'élèvent à 23,822 milliards FCFA au 31 décembre 2007. Ils sont en progression de 4% par rapport à l'exercice précédent au terme duquel ils se sont chiffrés à 22,880 milliards de FCFA.

La baisse constatée dans les provisions pour risques et charges est due à l'effet conjugué d'une part, de la constitution d'une provision pour départ à la retraite pour 3,6 millions de francs CFA et d'une dotation additionnelle de provisions sur engagements compromis pour 447 millions de FCFA, soit une dotation totale complémentaire de 451 millions de francs CFA, et d'autre part de la reprise de provisions de 573 millions de francs CFA sur certains dossiers provisionnés au cours des années précédentes et dont la situation s'est améliorée en 2007.

Les provisions constituées à hauteur de 100% au cours des années précédentes sur des dossiers compromis dont la situation n'a connu aucune amélioration en 2007 sont maintenues à cette hauteur.

Sur d'autres dossiers, il a été procédé à un réajustement à la hausse, tandis que certains dossiers dont la situation a évolué positivement ont fait l'objet de reprises de provisions.

Par ailleurs, de nouveaux dossiers devenus compromis au cours de l'exercice ont été provisionnés. Les taux de provision définis, suivants l'appréciation de ces risques par le GARI, varient de 50 à 100%.

En ce qui concerne la provision au titre du Fonds pour Risques bancaires Généraux (FRBG), il a été procédé à une dotation complémentaire de 846 millions de francs CFA du fait de l'accroissement du volume de risques sains dans le portefeuille du GARI. Notons que cette provision est déterminée en appliquant un taux de 10% à l'encours des risques sains du Fonds. L'encours s'élève à 1,659 milliard de FCFA au 31 décembre 2007.

4.2. Engagements hors bilan au 31 décembre 2007

Le montant des engagements hors bilan, correspondant aux garanties octroyées, s'élève à 27,977 milliards FCFA au 31 décembre 2007 en hausse de 30% par rapport à l'exercice précédent au terme duquel il était de 21,464 milliards de francs CFA.

Son évolution se présente comme suit (montants en francs CFA) :

	Encours au 31.12.06		Encours au 31.12.07	
	Montants	%	Montants	%
Risques virtuels (1)	8 384 367 556	39%	6 722 070 290	24%
Risques normaux (2)	7 337 978 966	34%	16 590 780 807	59%
Risques compromis (3)	4 326 930 856	20%	3 248 827 796	12%
Risques contentieux (4)	1 415 053 836	7%	1 415 053 840	5%
Total risques réels (5) =(2+3+4)	13 079 963 658	61%	21 254 662 443	76%
Total engagements (1)+ (5)	21 464 331 214	100%	27 976 732 733	100%

Les chiffres ci-dessus appellent les commentaires ci-après :

- Risques virtuels : ils concernent les garanties octroyées dont les financements concernés n'ont pas encore fait l'objet de décaissement. Au 31 décembre 2007, cette catégorie de risque représente 24% du portefeuille du GARI contre 39% au 31 décembre 2006, après une baisse de 20% entre les deux périodes.
- Risques réels : Ils regroupent les garanties octroyées pour lesquelles les financements concernés ont fait l'objet de décaissement partiel ou total. Au 31 décembre 2007, ces risques ont connu une croissance de 126% par rapport au 31 décembre 2006, où ils étaient à 61%, pour s'établir à 76% du portefeuille du Fonds. Ils sont subdivisés en :
 - Risques normaux (ou risques sains) : ils ont augmenté de 126% par rapport à l'exercice précédent. Ce qui explique la hausse constatée sur les produits de garantie (cf. note 4.3.1). Ces risques recouvrent 59% du portefeuille du GARI au 31 décembre 2007 contre 34% au 31 décembre 2006. Ils font l'objet de la provision FRBG pour laquelle un taux unique de 10% a été appliqué au titre de l'exercice 2007 (cf. annexe 5).
 - Risques compromis : ils concernent des financements dont les remboursements connaissent des difficultés et pour lesquels le Fonds constitue des provisions dans la perspective d'un appel de garantie éventuel. Ces risques sont en baisse de 25% entre 2006 et 2007, et ressortent à 12% du total des engagements du GARI contre 20% en 2006. En effet, certains dossiers déclassés en risques compromis en 2006, ont retrouvé une situation normale en 2007 et ont été reclassés en risques sains. Suite aux réajustements opérés sur les provisions sur la base des informations disponibles sur ces dossiers, les risques compromis sont globalement couverts par des provisions à hauteur de 47,5% au 31 décembre 2007 contre 40% en 2006.
 - Risques contentieux : Il s'agit d'engagements pour lesquels le GARI a versé l'indemnisation de 85% suite aux appels de garanties. L'encours n'a connu aucune évolution au cours de l'année ; toutefois, il est tombé de 7% en 2006 à 5% du total des engagements en 2007 du fait de l'augmentation du niveau global du portefeuille. Ils restent couverts par des provisions à 100%.

Le portefeuille des engagements du GARI (hors risque virtuel) est couvert par des provisions à hauteur de 22% au 31 décembre 2007 contre 30% au 31 décembre 2006. Cette baisse du taux de couverture de l'ensemble du portefeuille est essentiellement due à celui des risques compromis d'une part, et à l'augmentation du niveau des risques sains dont le taux de provision (FRBG) est plus faible (10% contre 11% au titre de 2006), d'autre part.

4.3. Compte de résultat au 31 décembre 2007.

L'exercice 2007 dégage un bénéfice net de 217 millions de FCFA contre une perte de 368 millions de FCFA en 2006. Les différents éléments ayant contribué à la formation de ce résultat se présentent comme suit :

4.3.1. Les produits

Au cours de l'exercice 2007, le montant total des produits générés par les activités du GARI s'élève à 2,051 milliards de francs CFA se décomposant comme suit en francs CFA :

	31.12.2007	31.12.2006	Variation en %
Produits sur opérations de garanties	380 509 899	294 748 358	29
Produits de placement	914 232 676	700 792 247	30
Produits sur titres de placement	45 312 129	50 561 889	-12
Reprises de provisions	617 581 146	349 343 904	77
Subvention d'expl. (PRO-INVEST et DEG)	86 069 723	31 354 744	177
Produits exceptionnels et sur exercices antérieurs	7 304 907	17 627 363	-61
	<u>2 051 010 480</u>	<u>1 444 428 505</u>	<u>42</u>

Les produits sur opérations de garantie ont connu une hausse de 29% environ par rapport à 2006 du fait essentiellement de l'augmentation du niveau des risques sains de l'institution au 31/12/07.

L'augmentation des produits de placement de 30% est due à une amélioration des taux de rémunération notamment sur le compte à vue auprès de la BCEAO et sur les DAT.

Il est à noter une importante reprise de provision sur engagements compromis en 2007 du fait de l'évolution positive de certains dossiers précédemment compromis. Le montant total de ces reprises s'élève à 617 millions de francs CFA au 31 décembre 2007 contre 349 millions de francs CFA au 31 décembre 2006.

4.3.2. Les charges

Les charges de l'exercice 2007 s'analysent comme suit en francs CFA :

	31.12.2007	31.12.2006	Variation en %
Charges financières	1 778 233	2 050 810	-15
Frais généraux	499 827 253	351 424 077	42
Dotations aux amortissements	15 552 635	60 813 597	-73
Dotation aux provisions	1 297 251 881	1 362 893 152	-5
Charges et pertes sur exercices antérieurs	18 931 223	35 261 487	-46
	<u>1 833 341 225</u>	<u>1 812 443 121</u>	<u>1,15</u>

Le niveau global des charges n'a pas sensiblement évolué par rapport à 2006. Toutefois, on note une hausse des frais généraux de 40% du fait essentiellement des charges relatives aux missions de revue organisationnelle et de mise en œuvre du plan marketing du Fonds. Ces deux missions ont été couvertes par des subventions à plus de 65% de leur montant.

5. Normes prudentielles réglementaires et internes.

Au 31 décembre 2007, les normes prudentielles réglementaires et internes sont respectées par le Fonds.

En effet, les chiffres du GARI relatifs aux normes prudentielles de la Commission Bancaire sont les suivants :

	Commission Bancaire		GARI
	Plafond	Taux	
Ratio des Fonds propres effectifs sur les risques	Minimal	8%	185%
Rapport des immobilisations et participations aux fonds propres effectifs	Maximal	100%	0,18%
Coefficient de liquidité	Minimal	75%	552%

Au titre des normes internes de division des risques, il faut rappeler que conformément à ses statuts, les engagements du Fonds ne doivent pas dépasser un plafond qui est limité à cinq fois le montant de ses ressources nettes, à savoir son capital augmenté des réserves, des subventions reçues et des produits et diminué des immobilisations nettes et des provisions constituées sur les engagements.

En outre les engagements du Fonds ne peuvent pas excéder :

- Pour un même établissement de crédit bénéficiaire de la garantie du Fonds, 15% du plafond d'engagement du Fonds,
- Pour un même pays, 15% du plafond d'engagement du Fonds GARI,
- Pour une même entreprise ou un même groupe bénéficiant de la garantie, 15% des fonds propres.

Le plafond statutaire d'engagement du Fonds au 31 décembre 2007 est de 95,53 milliards de FCFA.

Le plafond risque par pays et par institution ressort à 14,329 milliards de FCFA au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, le pays qui détient le risque le plus élevé est la Côte d'Ivoire avec 8,104 milliards de FCFA de garantie et le cumul de risques Institution le plus élevé est relevé sur la BOAD avec 8 milliards de FCFA de garantie.

Le risque par entreprise le plus élevé concerne la Société MTN (Côte d'Ivoire) avec 3 milliards de FCFA de garantie au 31 décembre 2007.

Il est à signaler qu'au regard de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2006, le plafond de risque par entreprise était de 2,6 milliards de francs CFA. Ainsi, certains dossiers (3) ont-ils fait l'objet de dérogation sur décision du Conseil d'Administration. Il s'agit des dossiers MTN CI présenté par la BOAD, Sociétés des Ciments du Golfe présenté par la Financial Bank Bénin dans le cadre d'un crédit consorsial et PLOT Entreprise présenté par la Merchant Bank of Ghana.

Les normes internes et réglementaires des risques sont récapitulées dans les annexes 4 et 5 ci-joints.

6. Notes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

6.1. Méthodes et principes retenus

Les états financiers du Gari sont présentés conformément aux prescriptions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), telles que définies dans le recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires, daté d'août 1994.

Engagements de garantie

Les engagements de garantie sont comptabilisés en hors bilan pour le montant maximal de la garantie décidée, dès l'acceptation de la notification de l'engagement par l'établissement bénéficiaire.

Les engagements de garantie inscrits en hors-bilan en faveur de crédits qui ne font pas l'objet d'impayés sont scindés en deux catégories, qui donnent cependant lieu à des traitements comptables identiques : les engagements virtuels regroupent la part garantie des prêts non encore décaissés par les établissements de crédits en faveur de leurs emprunteurs et les engagements normaux correspondent aux encours garantis décaissés et non encore remboursés.

Les engagements de garantie qui ont fait l'objet d'appels en règlement de la part des établissements bénéficiaires sont conservés au hors-bilan, en qualité d'engagements contentieux jusqu'au paiement effectif des sommes appelées. Ils donnent lieu à la constitution de provisions pour risques contentieux à hauteur de 100%. Un réajustement est opéré chaque année en fonction de l'évolution des encours garantis et du cours des changes.

Opération de change

Toutes les opérations en devises exécutées au cours de l'exercice ont intéressé des devises dont les marchés présentent une liquidité suffisante.

Les comptes en devises figurent au bilan et au hors-bilan pour leurs montants convertis aux cours au comptant des devises concernées à la date de clôture.

La contrepartie des écarts de réévaluation entre les comptes de position de change et de contre valeur de position de change ouverts pour chaque devise d'expression des comptes de bilan figure au compte de résultat en gain ou perte de change.

La contrepartie des écarts de réévaluation entre les comptes de position de change et de contre-valeur de position de change au hors bilan, ouverts pour chaque devise d'expression des engagements de garantie, est portée au compte général de contrepartie des engagements de hors bilan.

La variation des engagements de hors-bilan résultant de l'évolution des changes est sans impact sur le compte de résultat, autre que celui découlant, indirectement de l'ajustement des provisions sur engagements douteux (compromis et contentieux).

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur prix de revient, les acquisitions de biens étant traitées en immobilisations au-delà d'un prix global unitaire supérieur à 250.000 F CFA.

Les frais d'établissement sont intégralement amortis au cours du premier exercice social. Les durées maximales d'amortissement, pratiqué selon la méthode linéaire sont de deux ou trois ans pour les investissements réalisés à ce jour, constitués exclusivement de logiciels et matériel informatiques, de matériels et mobiliers de bureau et de matériel de transport.

Provisions

❖ Pour la provision pour FRBG:

- a- Le taux de provision pour risques bancaires généraux est de 10% si le taux de sinistralité des banques sur les trois derniers exercices est inférieur ou égal à 10%,
- b- Si le taux de sinistralité des banques est supérieur à 10%, ce taux de sinistralité est retenu,
- c- Le taux de provision est appliqué au volume normal (uniquement sur les parties décaissées des prêts garantis).

Depuis l'exercice 2002, pour les dossiers de la Côte d'Ivoire, afin d'adopter une attitude prudente et tenir compte du risque pays lié à la situation politique de ce pays.

Du fait de la situation qui prévalait en Guinée, au 31 décembre 2006, le taux de la provision FRBG a été porté à 12% pour les engagements sains pris dans ce pays.

Au 31 décembre 2007, avec l'amélioration de la situation socio-politique de ces pays, il a été retenu d'abandonner la discrimination de taux. Le taux uniforme de 10% a donc été appliqué à tout le portefeuille sain du Fonds.

❖ Pour les créances douteuses, le mode de provisionnement est conforme à l'instruction de la Commission Bancaire, qui prend en compte :

- Les créances comportant au moins une échéance impayée datant **de plus de six (6) mois**
- Les crédits comportant au moins une échéance impayée et concernant des débiteurs ayant une mauvaise situation financière.
- Les créances ayant un caractère contentieux.
- Les créances ayant fait l'objet d'un concordat à l'amiable ou non et dont les termes de règlement ne sont pas respectés.
- Les créances et engagements hors bilan sur des débiteurs résidant hors de la zone franc, ayant obtenu ou sollicité un rééchelonnement de leur dette dans un cadre multilatéral ou ayant interrompu les paiements au titre de leur endettement : risque pays.

Les provisions sur ces créances sont constituées, en ce qui concerne les risques sur des entreprises privées, conformément aux principes suivants du Dispositif Prudentiel de la BCEAO applicables aux banques et aux établissements financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à compter du 1^{er} janvier 2000 :

- Les risques assortis de garanties réelles : la constitution de provisions est facultative au cours des deux premiers exercices. La provision doit couvrir au moins 50% du total des risques le troisième exercice et 100% le quatrième exercice ;
- Les risques privés non couverts par des garanties réelles doivent être provisionnés à 100%, au cours de l'exercice pendant lequel les créances sont déclassées en créances douteuses ou litigieuses ;
- Les intérêts non réglés portés au crédit du compte de résultat doivent être provisionnés à due concurrence ;
- Les créances douteuses relatives aux loyers afférents aux opérations de crédit-bail et opérations assimilées doivent être intégralement provisionnées à due concurrence ;
- Les intérêts non réglés depuis plus de 3 mois et se rapportant aux risques-pays doivent faire l'objet d'un provisionnement intégral ;
- Les créances irrécouvrables doivent être passées en pertes pour l'intégralité de leur montant.

Ces règles sont minimalistes.

Les créances inscrites en comptes de débiteurs divers à l'actif et sur le règlement effectif desquelles pèse une incertitude sont provisionnées intégralement, en déduction des valeurs brutes comptabilisées.

6.2. Informations complémentaires

Les instructions d'application du Plan Comptable Bancaire font obligation aux établissements assujettis de joindre aux comptes publiables des informations sur un certain nombre de points, sauf si elles ne sont pas d'importance significative.

a) Durées initiale et résiduelle des créances et des dettes

Toutes les créances et dettes respectivement inscrites à l'actif et au passif du bilan sont exigibles, présentant des durées initiale et résiduelle comprises entre 0 et 12 mois.

b) Opérations avec les entreprises appartenant au même groupe

Au sens de la réglementation bancaire, sont comptées parmi les entreprises relevant du groupe-amont, les sociétés ou institutions détenant plus de 10% du capital social.

Opérations avec le groupe-amont au 31.12.07 (montant en FCFA) :

Créances

Commissions et cotisations dues (BOAD – PROPARCO) 66 398 094

Dettes

Charges à payer (loyer et téléphone BOAD) 2 797 803

Hors-bilan

Engagements de garantie d'ordre les établissements de crédit
(BOAD – PROPARCO-BEI) 9 623 767 655

c) Catégories des titres composant le capital social et des droits attachés

Le capital social du Fonds s'élève à 12.954.500.000 FCFA au 31 décembre 2007, composé de 129.545 actions d'une valeur nominale de 100.000 FCFA ouvrant chacune à leurs détenteurs des droits identiques.

d) Ventilation des réserves (en CFA)

Résultat net en instance d'affectation : bénéfice de 217 669 255 **FCFA**.

	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
Réserve spéciale (15%)	587 143 230	-	587 143 230
- dont réserve spéciale statutaire	587 143 230	-	587 143 230
- dont réserve spéciale complémentaire	0	-	0
Réserve générale (85%)	3 327 144 963	-	3 327 144 963
Report à nouveau	(368 014 618)	217 669 255	(150 345 363)
Total des réserves	3 546 273 575	217 669 255	3 763 942 830

ANNEXES

APPROBATION DE GARANTIES PAR ETABLISSEMENT DE L'ORIGINE JUSQU'AU 31/12/2007

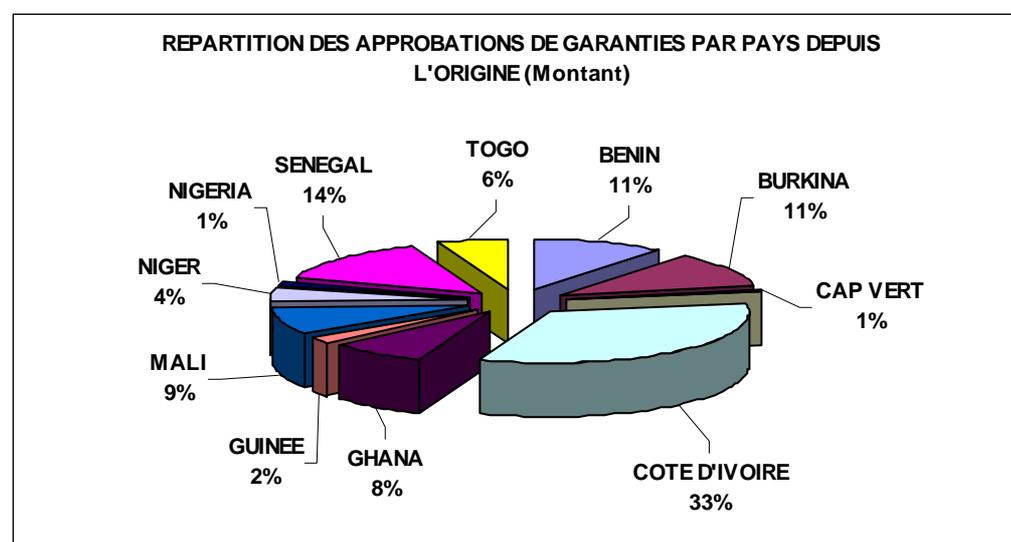
INSTITUTIONS	NOMBRE	%	MONTANT	%
AFRICAIN DE BOURSE	1	0,53	1 500 000 000	1,68
ATLANTIQUE FINANCE	2	1,05	3 700 000 000	4,15
BACB	4	2,11	800 000 000	0,90
BCA Cap Vert	1	0,53	196 000 000	0,22
BCB	1	0,53	100 000 000	0,11
BEI	1	0,53	1 300 000 000	1,46
BIA Cap Vert	1	0,53	524 000 000	0,59
BIA NIGER	2	1,05	219 000 000	0,25
BIA TOGO	4	2,11	588 000 000	0,66
BIAO CI	3	1,58	2 537 500 000	2,85
BIBE BENIN	1	0,53	562 500 000	0,63
BIB BURKINA	2	1,05	342 500 000	0,38
BICIA BURKINA	2	1,05	345 000 000	0,39
BICI BOURSE	3	1,58	2 350 000 000	2,64
BICICI	5	2,63	637 500 000	0,71
BICIM	1	0,53	153 000 000	0,17
BICIS	6	3,16	2 070 750 000	2,32
BIG	2	1,05	210 200 000	0,24
BOA BENIN	5	2,63	2 280 000 000	2,56
BOA BURKINA	4	2,11	375 000 000	0,42
BOA CI	10	5,26	3 200 000 000	3,59
BOA MALI	1	0,53	50 000 000	0,06
BOA SENEGAL	2	1,05	849 650 000	0,95
BOAD	19	10,00	15 307 000 000	17,17
BURKINA BAIL	2	1,05	325 000 000	0,36
BRIC	1	0,53	250 000 000	0,28
BSIC BENIN	2	1,05	1 145 000 000	1,28
BSIC MALI	1	0,53	133 500 000	0,15
BSIC NIGER	1	0,53	60 000 000	0,07
BTCI	1	0,53	162 000 000	0,18
BTD	1	0,53	25 000 000	0,03
CAA	2	1,05	281 000 000	0,32
CBAO	11	5,79	7 144 000 000	8,01
CGF BOURSE	2	1,05	3 500 000 000	3,93
CITIBANK	1	0,53	1 400 000 000	1,57
CLS	2	1,05	205 000 000	0,23
CNCA BURKINA	1	0,53	119 000 000	0,13
COBACI	6	3,16	710 000 000	0,80
CONTINENTAL BK	3	1,58	1 250 000 000	1,40
CONTINENTAL BK BENIN	1	0,53	562 500 000	0,63
CIM	1	0,53	879 474 903	0,99
DEG	1	0,53	804 925 173	0,90
ECOBANK BENIN	2	1,05	712 500 000	0,80
ECOBANK BURKINA	1	0,53	375 000 000	0,42
ECOBANK CI	3	1,58	650 000 000	0,73
ECOBANK GUINEE	1	0,53	87 500 000	0,10
ECOBANK MALI	1	0,53	1 055 000 000	1,18
ECOBANK NIGERIA	1	0,53	1 300 000 000	1,46
ECOBANK NIGER	4	2,11	1 318 000 000	1,48
ECOBANK SNGL	2	1,05	750 000 000	0,84
ECOBANK TOGO	5	2,63	1 714 500 000	1,92
EIC	2	1,05	2 500 000 000	2,80
EQUIPBAIL BURKINA	1	0,53	150 000 000	0,17
EQUIPBAIL MALI	1	0,53	126 250 000	0,14
FINANCIAL BANK BENIN	1	0,53	562 500 000	0,63
MERCHANT BANK	2	1,05	2 878 380 755	3,23
OMNIFINANCE	2	1,05	345 000 000	0,39
PROPARCO	17	8,95	8 554 003 679	9,59
SGBB	1	0,53	520 000 000	0,58
SGBCI	1	0,53	187 500 000	0,21
SGB GUINEE	4	2,11	836 550 000	0,94
SGB SENEGAL	2	1,05	878 000 000	0,98
SGI TOGO	1	0,53	816 000 000	0,92
SGI MALI	1	0,53	1 500 000 000	1,68
SIB	2	1,05	300 000 000	0,34
SONIBANK	1	0,53	281 000 000	0,32
SSB	1	0,53	875 000 000	0,98
TANYO/SAFHI	3	1,58	175 000 000	0,20
UIBG	3	1,58	318 000 000	0,36
UTB	1	0,53	250 000 000	0,28
TOTAL	190	100,00	89 169 684 510	100,00

REPARTITION DES APPROBATIONS DE GARANTIE PAR PAYS EN 2007

PAYS	Nombre	%	Valeur	%
BENIN	5	31,25	3 000 000 000	22,74
BURKINA FASO	1	6,25	305 000 000	2,31
CAP VERT	2	12,50	720 000 000	5,46
COTE D'IVOIRE	2	12,50	3 450 000 000	26,15
GHANA	1	6,25	2 628 380 755	19,92
GUINEE	2	12,50	299 000 000	2,27
MALI	-	-	-	-
NIGER	1	6,25	50 000 000	0,38
NIGERIA		0,00	0	0,00
SENEGAL	2	12,50	2 74 0 000 000	20,77
TOGO	-	-	-	-
TOTAL	16	100,00	13 192 380 755	100,00

REPARTITION DES APPROBATIONS DE GARANTIE PAR PAYS DEPUIS L'ORIGINE

PAYS	Nombre	%	MONTANT	%
BENIN	54	28,42	9691972180	10,87
BURKINA	22	11,58	9 367 319 819	10,51
CAP VERT	2	1,05	720 000 000	0,81
COTE D'IVOIRE	23	12,11	30 111 514 315	33,77
GHANA	10	5,26	6 967 210 755	7,81
GUINEE	12	6,32	1 804 720 408	2,02
MALI	13	6,84	8 050 200 783	9,03
NIGER	16	8,42	3 733 000 000	4,19
NIGERIA	1	0,53	1 300 000 000	1,46
SENEGAL	23	12,11	12 271 746 250	13,76
TOGO	14	7,37	5 152 000 000	5,78
TOTAL	190	100,00	89 169 684 510	100,00



SITUATION COMPTABLE		31/12/2007			
BILAN					
ACTIF	31/12/2007	31/12/2006	PASSIF	31/12/2007	31/12/2006
Caisse	52 395	6 585	Dettes interbancaires	-	-
Créances interbancaires	21 813 680 183	20 666 814 563	Ss-tt opérat. de trésor et interban		
- à vue	17 315 689 161	16 741 147 552	Dettes à l'égard de la clientèle	-	-
- BCEAO Lomé (FCFA)	214 165 965	352 227 129	Sous-total opérations de dépôts et emprunts		
- BCEAO Siège (EURO)	17 042 576 378	16 363 382 272	Dettes représentées par un titre		
- Autres Banques	58 946 818	25 538 151	Autres passifs	53 120 075	19 722 316
- créances à terme	4 497 991 022	3 925 667 011	- fournisseur BOAD	32 932 938	2 562 163
- Dépôts à terme	4 400 000 000	3 900 000 000	- autres fournisseurs	3 500 000	12 606 542
- Créances rattachées DAT	97 991 022	25 667 011	- créiteurs divers	-	-
- Créances rattachées BCEAO SA	-	-	- rémunérat. dues au pers	-	-
Opérat. de trésorerie et interb.	21 813 732 578	20 666 821 148	- Etat, IRPP&TCS à revers	11 330 548	1 545 604
Prêts au personnel	14 947 414		- CNSS,&CRRRAE cotisat à reverser	5 356 589	3 008 007
Sous-total opérations de crédit	14 947 414		Compte d'abonnement de charges	-	-
Titres de placement	572 184 759	713 137 332	Charges à payer	55 668 703	44 692 216
- Obligations et titres assimilés	550 000 000	690 150 000	Compte d'attente passif	3 627 112	
- Autres titres à revenu fixe	-	-	Produits constatés d'avance	13 125 000	23 625 000
- Créances rattachées	22 184 759	22 987 332	Ss-tt opérat sur titres et diverses	125 540 890	88 039 532
Débiteurs divers (val. nettes)	1 271 179 257	1 413 004 820	Provisions pour risques et charges	2 973 655 730	3 095 108 362
- Autres débiteurs divers	1 271 179 257	1 413 004 820	- s/ engagements compromis	2 958 105 673	3 083 194 685
- Créances rattachées DAT	-	-	- autres provisions	15 550 057	11 913 677
Comptes transitoires et d'attente	4 957 756	8 993 326	Fonds pour risques bancaires généraux	1 659 078 081	813 352 102
- Compte d'attente actif	4 957 756	8 993 326	Réserve spéciale	587 143 231	587 143 231
Comptes de régularisations	233 460 971	150 690 014	Capital	12 954 500 000	12 954 500 000
- charges constatées d'avance	850 000	2 442 930	Dotations	2 470 570 000	2 470 570 000
- Intérêts bceao courus non éch	-	-	Réserves facultatives	3 327 144 962	3 327 144 962
- Intérêts bceao courus échus	-	-	Report à nouveau	368 014 618	
- Commissions courues n/éch	-	-	Résultat en instance d'approbation	-	-
- Commiss et cotisations dues	178 733 650	148 247 084	Ss-tt provis, fonds propres & assimil	23 604 077 386	23 247 818 657
- Produits à recevoir	53 877 321				
Ss-total opérat. s/ titres et diverses	2 081 782 743	2 285 825 492			
Dépôts et cautionnements	5 038 562	2 188 562			
Immobilisations financières nettes	-	-			
Immobilisations incorp. en cours	1 380 000	1 380 000			
Immobilisations incorporelles nettes	5 817 349	1 638 754			
- frais d'établissement	-	-			
- logiciels informatiques	1 650 682	1 399 580			
- Site web	4 166 667	239 174			
Immobilisations corp. en cours	-	-			
Immobilisations corporelles nettes	24 588 885	8 703 492			
- matériel informatique	3 856 602	1 526 055			
- matériel de bureau	11 043 435	1 887 199			
- mobilier de bureau	2 196 246	466 588			
- matériels de transport	-	4 485 079			
- agenc. Amenag. Install	7 492 602	338 571			
Immobilisations d'habitation	-	1 286 123			
Ss-total valeurs immobilis nettes	36 824 796	15 196 931			
TOTAL ACTIF	23 947 287 531	22 967 843 571	TOTAL PASSIF	23 947 287 531	22 967 843 571
HORS BILAN					
Engagements donnés				27 976 732 729	21 464 331 287
Engagements de garantie d'ordre les établissements de crédit				27 976 732 729	21 464 331 287
Dont engagements virtuels (sur crédits non encore décaissés)				6 722 070 290	8 384 367 556
Dont engagements normaux (sur crédits décaissés)				16 590 780 807	7 337 978 966
Dont engagements compromis (sur crédits enregistrant des impayés)				3 248 827 796	4 326 930 856
Dont engagements contentieux (sur crédits déchus du terme)				1 415 053 836	1 415 053 836
Engagements reçus			néant	0	

Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest - GARI sa.

COMPTÉ DE RESULTAT AU					
			31/12/2007		
CHARGES	31/12/2007	31/12/2006	PRODUITS	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts et charges assimilées	1 221 261	1 432 833	Intérêts et produits assimilés		
Charges sur opérations de change	99 387		sur créances interbancaires		
Autres charges d'exploitation bancaire	457 585	617 977	- int. échus s/ cpte BCEAO	679 194 106	484 019 747
Ss-t charges financi et banca	1 778 233	2 050 810	- int. cour.n/échus BCEAO	-	-
			- intérêts sur comptes à terme	235 038 570	216 772 500
Frais généraux			Ss-t prods financiers et beaires	914 232 676	700 792 247
- fournitures de bureau	1 194 144	1 474 693			
- fournitures diverses	3 249 199	2 928 236	Prods et profits sur titres de placement	45 001 877	50 561 889
- Electricité résidence	1 451 942	-	Prods sur prêts au personnel	310 252	-
-loyer (bureaux&résidence)	17 177 640	16 127 643	S'total prods sur opér s/titres et op div	45 312 129	50 561 889
- entretien matériel et log inf.	13 328 200	8 043 063	Cotisations échues	159 377 832	123 276 410
- entretien mat.& mob.bureau	385 468	1 224 170	Commissions échues	221 132 067	171 471 948
- entretien matériel transp	1 539 601	925 400	Commissions non échues	-	-
- assurances mat et logiciels	1 367 748	1 565 052	Ss-t prods de gest*es engagements	380 509 899	294 748 358
- assurances mat transport	1 417 577	1 514 930			
- documentations	386 795	151 470	Plus value cession immob	1 599 988	-
- Frais de gardiennage	1 200 000	-	Reprises de provisions s/ engagements	572 978 500	-
- autres interventions ext.	733 330	350 000	Repr. de prov pr dépréc de créance	44 602 646	-
- commissaires aux comptes	6 500 000	6 500 000	Reprise de prov pr risques générx	-	349 343 904
- secr. et traductions ext.	890 000	542 205	Sous-total reprises de provisions	617 581 146	349 343 904
- honoraires juridiques	9 583 330	6 000 000	Subvention d'exploitation	86 069 723	31 354 744
- experts extérieurs	45 461 081	13 389 524	Produits exceptionnels	-	689 025
- Honoraires plan marketing	86 765 298	31 246 887	Cotisations sur exercices antérieurs	-	-
- publicité	10 632 920	10 288 870	Commissions sur exerc antérieurs	36 090	5 801 483
- publications	7 977 500	7 811 400	Autres produits sur exerc antér	5 668 829	5 770 346
- relations publiques	1 963 000	1 841 487	Profits exceptionnels s/ exerc antér	-	5 366 509
- miss° Administr.& frais AG+CA	30 656 277	41 865 142	Ss-t produits sur exerc antér	91 774 642	48 982 107
- missions personnel Gari	11 327 801	15 029 592			
- réceptions	986 735	1 125 595			
- frais postaux	5 493 750	4 956 716			
- frais de communication	7 506 675	8 382 988			
- frais de communication internet	8 131 500	9 063 500			
- salaires et traitements	176 846 507	122 019 073			
- frais de formation	11 136 153	7 327 615			
-charges sociales	13 154 122	9 586 161			
- assurance retraite complém	7 788 329	3 411 845			
- assurance maladie+deces	6 835 890	5 642 494			
- Cotisation APBEF	2 500 000	2 500 000			
- Frais divers	4 258 741	8 588 326			
Sous-total frais généraux	499 827 253	351 424 077			
Dotat amortiss sur immob. incorp.	3 327 100	47 597 357			
Dotation amortiss sur immob. corp.	12 225 535	13 216 240			
Ss-t dotat aux amortissements	15 552 635	60 813 597			
Dot provisions sur engag	447 889 522	1 300 735 825			
Dot. provis pour dépréc de créance	-	59 495 532			
Dot proviss pour risques généraux	845 725 979	-			
Dot proviss pour risques	3 636 380	2 661 795			
Dot proviss pr dépréc créances	-	-			
Sous-total dotations aux provisions	1 297 251 881	1 362 893 152			
Charges exceptionnelles					
Charges et pertes sur ex antér	18 931 223	35 261 487			
Résultat de l'exercice	217 669 255	368 014 618			
Total des charges	2 051 010 480	1 444 428 505	Total des produits	2 051 010 480	1 444 428 505

Etat de suivi des normes internes de division des risques
--

Situation au 31-déc-07

1) Détermination des ressources nettes du Fonds

(montants exprimés pour leur contrevaieur en FCFA)

capital libéré		12 954 500 000 F
dotation libérée	+	2 470 570 000 F
réserve spéciale	+	587 143 231 F
réserves facultatives	+	3 327 144 962 F
provisions non affectées	+	1 659 078 081 F
résultat en instance d'affectation	+	0 F
report à nouveau	-	368 014 618 F
résultat de l'exercice	+	217 669 255 F
total des ressources	R	20 848 090 911 F

valeurs immobilisées nettes		36 824 796 F
engagements compromis	+	4 663 881 632 F
- provis.constituées/engagts compromis	-	2 958 105 673 F
total des emplois	E	1 742 600 755 F

Ressources nettes

(cf note 1)

R-E	19 105 490 156 F
------------	-------------------------

2) Plafond statutaire des engagements

$$P = 5 * (R-E)$$

95 527 450 780 F

3) Situation des engagements normaux au

31-déc-07

Engagements virtuels (crédits non décaissés)		6 722 070 290 F
Engagements valides (encours normaux garantis)	+	16 590 780 807 F
Décisions internes non notifiées	+	0 F
Total des engagements	G =	23 312 851 097 F

(cf note 2)

4) Potentiel d'engagements nouveaux

P-G =	72 214 599 683 F
--------------	-------------------------

5) Risque pays

Plafond (15% de P)

Cumul des risques pays le plus élevé :

	14 329 117 617 F
Pays :	Côte d'Ivoire
montant	8 103 915 570 F
	6 225 202 047 F

Risque supplémentaire maximal pour ce pays :

Décisions de garanties non notifiées pour ce pays :

Risques à l'étude à cette date pour ce pays :

- F

- F

6) Risque Institution

Plafond (15% de P)

Cumul des risques institution le plus élevé :

	14 329 117 617 F
Banque :	BOAD
montant	8 003 639 814 F

Risque supplémentaire maximal pour cette institution :

Décisions de garanties non notifiées pour cette institution :

6 325 477 803 F

- F

Risques à l'étude à cette date pour cette institution : - F

7) Risque entreprise

Plafond (15% de (R-E)) 2 865 823 523 F

Montant cumulé du risque société maximal **Société** **MTN**
montant 3 000 000 000 F

Risque supplémentaire maximal pour cette entreprise : - **134 176 477 F**

Décisions de garanties non notifiées pour cette société : - F

Risques à l'étude à cette date pour cette entreprise : - F

Note 1 : Les engagements compromis sont admis en immobilisations, pour la partie non couverte par des provisions spécifiques.

Note 2 : Les engagements compromis (douteux et contentieux) s'inscrivant pour leur intégralité en diminution des ressources nettes ne sont pas retenus dans le calcul du potentiel d'engagements nouveaux.

Note 3 : Les décisions internes non encore notifiées, dans l'attente que les conditions extérieures préalables soient réunies, n'entrent pas dans les risques comparés aux plafonds statutaires.